

33 - Aménagement du rez-de-chaussée du Bastion Bregille - Création de locaux supplémentaires pour le développement des musiques actuelles - Demandes de subventions

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'Association Le Bastion mène depuis plus de trente ans une activité structurante dans le domaine des musiques actuelles à Besançon, dans son agglomération et plus largement en Franche-Comté. Elle compte aujourd'hui plus de 600 adhérents. Sa principale activité consiste à mettre à la disposition des musiciens et des groupes amateurs et préprofessionnels des locaux et du matériel de répétition. Pour cela, l'association dispose, au 1^{er} étage du Bastion Bregille, de 12 locaux qui lui permettent d'accueillir chaque année plus de 200 groupes.

Depuis plusieurs années, pour répondre aux demandes croissantes et nouvelles de ses adhérents et au développement de la pratique des musiques actuelles -à l'occasion, entre autres, de l'ouverture de La Rodia et du Conservatoire du Grand Besançon (département musiques actuelles)-, ses activités se sont diversifiées et élargies au conseil, à la formation et à l'accompagnement, en particulier à travers des dispositifs comme *Emergences*, *Piston* ou *Engrenage*. Ainsi, le Bastion propose, en partenariat avec La Rodia et le département musiques actuelles du Conservatoire, des stages de formations musicale, technique et administrative qui permettent aux musiciens de se familiariser avec l'enregistrement, le concert, le management, la communication, etc.

Les locaux dont dispose actuellement l'association ne lui permettent plus de répondre à ces développements et à ces nouveaux enjeux. Malgré une amplitude d'activité élevée (65 h d'ouverture par semaine, essentiellement en soirée et le week-end), les locaux de répétition existants sont saturés. De plus l'association n'a pas de salles de formation, ni de local de répétition en condition de scène. Enfin, sur le plan administratif et technique, l'équipe, aujourd'hui composée de 6 personnes (4,75 ETP), ne dispose que d'un seul bureau.

Pour permettre à l'association Le Bastion de poursuivre son développement et de répondre aux nouvelles attentes des musiciens, il est proposé d'aménager le rez-de-chaussée du Bastion Bregille, aujourd'hui vide, pour y implanter :

- . 1 local MAO (Musique Assistée par Ordinateur)
- . 3 locaux de répétition supplémentaires
- . 1 salle de répétition en conditions scéniques accompagnée d'une régie
- . 1 salle de formation
- . 1 espace d'information
- . 1 bureau supplémentaire.

Le coût de l'opération a été évalué à 630 000 € TDC (valeur novembre 2015), soit 525 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Part Région de Franche-Comté :	105 000 €
- Part Département du Doubs :	105 000 €
- Part Etat (DRAC) :	105 000 €
- Part Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	105 000 €
- Part Ville de Besançon :	<u>105 000 €</u>
Total HT :	525 000 €
- TVA à la charge de la Ville :	<u>105 000 €</u>
Total TTC :	630 000 €

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Les études préparatoires seraient menées en 2016. Les travaux débuteraient en 2017 pour s'achever en 2018.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet d'aménagement du rez-de-chaussée du Bastion Bregille,

- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand-Besançon et de tout autre partenaire potentiel, et de signer les conventions éventuelles à intervenir.

«**M. LE MAIRE** : J'imagine que chacun d'entre vous connaît, si ce n'est vous ce sont vos jeunes ou des amis des amis de vos jeunes, le Bastion Bregille qui fonctionne bien depuis les années 1984. Actuellement 250 groupes répètent au Bastion Bregille, c'est une association qui rayonne sur l'ensemble de la Franche-Comté. Là il y a un projet d'aménagement du rez-de-chaussée du Bastion, donc c'est une demande de subvention au Département, à la Région, aux affaires culturelles, à l'Agglo. Presque 1 millier de personnes font de la musique là-bas et beaucoup de groupes qui percent actuellement, originaires de la région, sont passés au Bastion. Donc c'est un sujet très important relatif à l'attractivité culturelle de notre ville et c'est un lieu qu'on nous envie ailleurs parce qu'il n'existe pas ailleurs.

Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LOYAT, Mme PRESSE, M. SCHAUSS, Mme MAILLOT, Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN, M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN, M. FAGAUT, Mme VIGNOT et M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2015.